

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPECTACLE VIVANT

Mercredi 4 Septembre 2024

1. **Tour de table : festivals de l'été /JO** : aucun problème particulier n'a été soulevé.
2. **CNC** :
 - o **2.1 Centralisation par le SPI des différents problèmes**

Sur la manière de fluidifier les échanges avec le CNC vous pouvez lire notre note ici : https://lespi.org/wp-content/uploads/2024/09/Note_SPI_CNC_SV_130624-1.pdf

Le formulaire vous permettant de recenser vos problèmes de retards de traitement de dossiers, paiements et échanges avec le CNC est toujours accessible ici : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDLitjyphNWcRagIrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOlg/viewform>

D'après le dernier sondage de l'été, les retards sont surtout en documentaire. En SV des retards de traitements de Crédit d'Impôt Audiovisuel ont été réglés par le CNC avec des lettres d'agrément définitif arrivées en retard.

Est proposé par un membre, la demande d'un traitement AP/AD en une seule fois afin de combler le retard de plusieurs mois ; car souvent le traitement de l'AP n'est pas fait alors que la production a terminé la captation et est en mesure de fournir les documents de l'AD.

Plusieurs points d'attention :

- **La valeur du point** : que le CNC avait la volonté de baisser en 2023.
- **Généré** : Le CNC a modifié arbitrairement les modes de calcul avec un arrondi différent dans la grille de calcul du généré SV, ce qui fait perdre plusieurs milliers d'euros par an par société.
- **Avances** : plusieurs membres ont reçu un courrier indiquant que pour passer aux avances, il ne faut pas avoir surinvesti sur un programme, même à hauteur de 3000 € : c'est en effet une règle mais appliquée de manière très stricte ici.
- **Le notifié du généré** est arrivé tard. Rappelons que le CNC s'est satisfait d'avoir pu traiter la question vite vu les problèmes techniques sur MesAides.
- **Suite à la réforme des Aides en amont**, les sociétés ayant un compte automatique pourront bénéficier d'un taux de soutien pour développer des projets non conventionnés avec un diffuseur, « quel que soit le genre audiovisuel. »

- o **2.2 Crédit d'impôt Audiovisuel SV**

En 2021 le CIA c'était 1051 M€ de dépenses en France, 140 M€ de dépenses et 139 M€ de recettes pour 608 bénéficiaires pour 1108 œuvres. (Pas de détail par genre). Le Crédit d'Impôt SV s'arrête au 31 décembre 2024. Bambou Nguyen travaille déjà sur ce sujet.

- o Un rendez-vous officiel à Olivier Henrard est prévu tout prochainement.

3. Droits musicaux :

- **Tour de table des problématiques rencontrées**

Binta Bah, Chargée des Affaires Juridiques du SPI rappelle l'importance d'obtenir la clearance de tous les droits par le producteur délégué. Sa responsabilité pourrait être engagée en l'absence de demandes d'autorisations à demander aux ayants-droits des auteurs (éditeurs, auteurs-compositeurs-interprètes), même pour l'exploitation d'un extrait d'une chanson ou la reproduction d'une œuvre d'art dans une pièce de théâtre filmée par ex.

Beaucoup de questions se posent sur les droits d'éditions (DVD, exploitation en linéaire, sur plateformes...), la gestion de droits gérés par les chaînes TV et les obligations envers la SACEM, la notion anglo-saxonne de « droits de synchronisation » etc.

Mise en place d'un groupe de travail

Un groupe de travail dédié sera piloté par Binta Bah afin d'organiser une session d'information et de proposer un document de synthèse des différentes obligations juridiques en matière de droits musicaux.

4. Lutte contre les VHSS dans le secteur du spectacle et de l'audiovisuel

Le SPI est mobilisé depuis longtemps sur cette question : participation à la conception du kit de prévention ; mise en place de la cellule d'écoute ; avenants à la convention collective signés en intersyndicale en mai dernier « *visant la prévention des VHSS et encadrant les conditions d'engagement des mineurs* ». Le travail continue sur le volet des formations, le risque assurantiel et l'accompagnement du producteur. Pour travailler ces sujets très importants, un groupe de travail VHSS est en place piloté par Louise et Binta.

5. Divers

IRCEC - La Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs a un fonctionnement flou sur des remboursements, le SPI va suivre ce dossier social.

DIFFUSEURS

Alors que les budgets augmentent de +20% les diffuseurs n'augmentent pas leurs apports, et en parallèle réclament des droits de plus en plus grands (tel Arte avec les droits YouTube). Est constaté aussi une différence de demandes de droits entre ARTE France (12 mois) et ARTE DEUTSCHLAND (3 à 6 mois) ; ainsi que sur les droits numériques extensifs qui n'existent pas en Allemagne.

➔ Le SPI va demander un nouveau rendez-vous avec La Directrice des Productions d'Arte.

Prochain envoi prévu :

➔ Une note explicative sur l'Accord avec FTV applicable seulement à partir de janvier 2025.